

## RENCONTRES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX LIES À LA SPÉCIALITÉ

décembre 2011

LP Léonard de Vinci Périgueux & LP Louis Darmanté Capbreton



### Groupe EGLS en lycée professionnel

Michel PIANA (Coordinateur) - IEN arts appliqués et métiers d'art

Frédérique COLLY - IEN économie & gestion

Frédéric GUIRAL - IEN Maths/Sciences

Stéphane GOY - chargé de mission en STI

Daniel THOMAS - IEN économie gestion

Pierre POTTEZ - IEN lettres-anglais

Bernadette VINNAC - IEN économie gestion

### 1 - Les établissements scolaires présents

→ Jour 1 : rencontres du jeudi 6 décembre 2011 au Lycée professionnel Léonard de Vinci (Périgueux) pour les quatre établissements de la Dordogne et du Lot et Garonne :

- LP Porte d'Aquitaine - Thiviers
- LP Léonard de Vinci - Périgueux
- LP J. Capelle - Bergerac
- LP Lomet - Agen

→ Jour 2 : rencontres du jeudi 15 décembre 2011 au Lycée professionnel Louis Darmanté (Capbreton) pour les quatre établissements des Landes et des Pyrénées Atlantiques :

- LP L. Darmanté - Capbreton
- LP J. Garnier - Morcenx
- LP P. Bert - Bayonne
- LP R. Arrue - Saint-Jean-de-Luz

### 2 - La méthodologie

#### **Matinée :**

1. rappel du cadre réglementaire et des objectifs des journées d'animation en réunion plénière ;
2. présentation par les établissements de la mise œuvre du dispositif : échanges, constats, analyse des pratiques ;
3. synthèse des pratiques et orientations académiques ;
4. présentation du diaporama support des travaux en ateliers.

#### **Après-midi :**

5. groupes d'ateliers par établissement : chef d'établissement, chef de travaux, enseignants, IEN : réflexion partagée sur les conditions de mise œuvre à travers :
  - les besoins : détermination, moyens,
  - la pédagogie : objectifs, contenus,
  - la mise en œuvre : modalités de concertation,
  - l'évaluation : apports pour les disciplines, propositions.
6. présentation des diaporamas et des actions à engager, mutualisation des travaux ;
7. synthèse.

### 3 - Rappel concernant le cadre règlementaire et les objectifs généraux

[Décret n° 2009-148 du 10/02/2009 relatif à l'organisation de la voie professionnelle](#)

[Arrêté du 10/02/2009 relatif aux champs professionnels prévus à l'article D. 333-2 du Code de l'éducation](#)

Article 3 - Le volume horaire de 152 heures correspondant aux enseignements généraux liés à la spécialité préparée est réparti par l'établissement.

Les rencontres avec les établissements dans le cadre du dispositif EGLS ont pour objectif de :

- sensibiliser les équipes de direction et les enseignants,
- impulser une démarche de projet dans le cadre du conseil pédagogique,
- favoriser l'ancrage professionnel au sein des enseignements généraux,
- poursuivre et accentuer l'accompagnement auprès des équipes pédagogiques.

### 4 - Rappel concernant les préconisations académiques

- Utilisation cohérente et efficiente du volume horaire alloué au dispositif,
- Identification d'une démarche d'entrée pédagogique autre que par les horaires,
- Évolution des pratiques pédagogiques vers une démarche de projet en lien avec le projet d'établissement,
- Mise en évidence de thèmes communs enseignement général/enseignement professionnel,
- Prise en compte du projet personnel de l'élève, notamment au niveau de la poursuite d'études en BTS.

→ *Des exemples de typologies de projets et de réalisations sont présentés dans un document de synthèse :*

<http://disciplines.ac-bordeaux.fr/voiepro/uploads/news/15/file/Fiches%20de%20synthèse%20des%20diaporamas%20des%20établissements.pdf>

### 5 - Les freins et les difficultés observés

- un dispositif encore considéré comme non prioritaire et qui s'intègre peu souvent dans la logique de formation des élèves ;
- un manque évident de concertation, de planification dans le cadre du projet d'établissement et du conseil pédagogique, ce qui en fragilise la mise en œuvre ;
- une organisation restant à anticiper et à améliorer pour une meilleure prise en compte dans les enseignements ;
- un affichage des heures souvent absent des emplois du temps des enseignants et des élèves ;
- un horaire englobé dans les heures d'enseignement général et non utilisé dans le cadre réglementaire ;
- des modalités conduisant à des projets individuels dans le cadre d'une classe à l'intérieur d'une discipline et ne résultant pas d'une véritable concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ;
- des difficultés liées aux regroupements effectués en enseignement général pour certaines spécialités ;
- le travail en commun entre enseignants du domaine général et du domaine professionnel n'est pas toujours effectif ;
- des objectifs et un contenu peu aisés à cerner en l'absence de véritable réflexion ;
- des difficultés d'application en relation avec la mise en œuvre des dispositifs de la voie professionnelle : affichage des heures, objectifs, contenus, activités en relation avec les projets.

## 6 - Dialogue avec les équipes

Le dispositif n'est pas toujours identifié par les enseignants car sa mise en place n'a pas été considérée comme prioritaire dans le cadre du baccalauréat 3 ans. Les équipes poursuivent néanmoins la réalisation de projets de type PPCP sans affichage officiel des heures consacrées à cette activité.

Les enseignants prennent conscience de la nécessité d'effectuer un travail sur les référentiels : identification de thèmes communs, de compétences transversales permettant d'aborder des notions spécifiques aux formations.

Le rôle indispensable du conseil pédagogique est mis en avant en tant qu'instance de mise en place du dispositif et de réflexion en lien avec le projet d'établissement.

L'identification d'un « coordonnateur » paraît nécessaire dans l'objectif d'impulser et d'organiser les activités autour des diverses formations de l'établissement.

Des réunions de concertation sont souhaitées afin de soutenir la réalisation des projets et de favoriser les échanges ainsi que les bilans intermédiaires.

### → exemple d'expérience à partager : LP Jean Capelle à Bergerac

- Identification des heures et des disciplines concernées (lettres, mathématiques, anglais, arts appliqués) par niveaux de classe ;
- Démarche de projets appliqués aux formations :
  - ASSP : rédaction d'un livre de contes,
  - CSR : arts du cirque,
  - Cuisine : création d'un livre de recettes illustré,
  - Commerce : sketches humoristiques,
  - Secrétariat : organisation d'événements.

## 7 – pistes de réflexion et axes de travail

Il est admis que le dispositif EGLS participe d'une réflexion globale favorisant l'anticipation des projets, la concertation d'une équipe élargie, volontaire et pilotée par un coordonnateur participant à la construction d'une culture professionnelle commune.

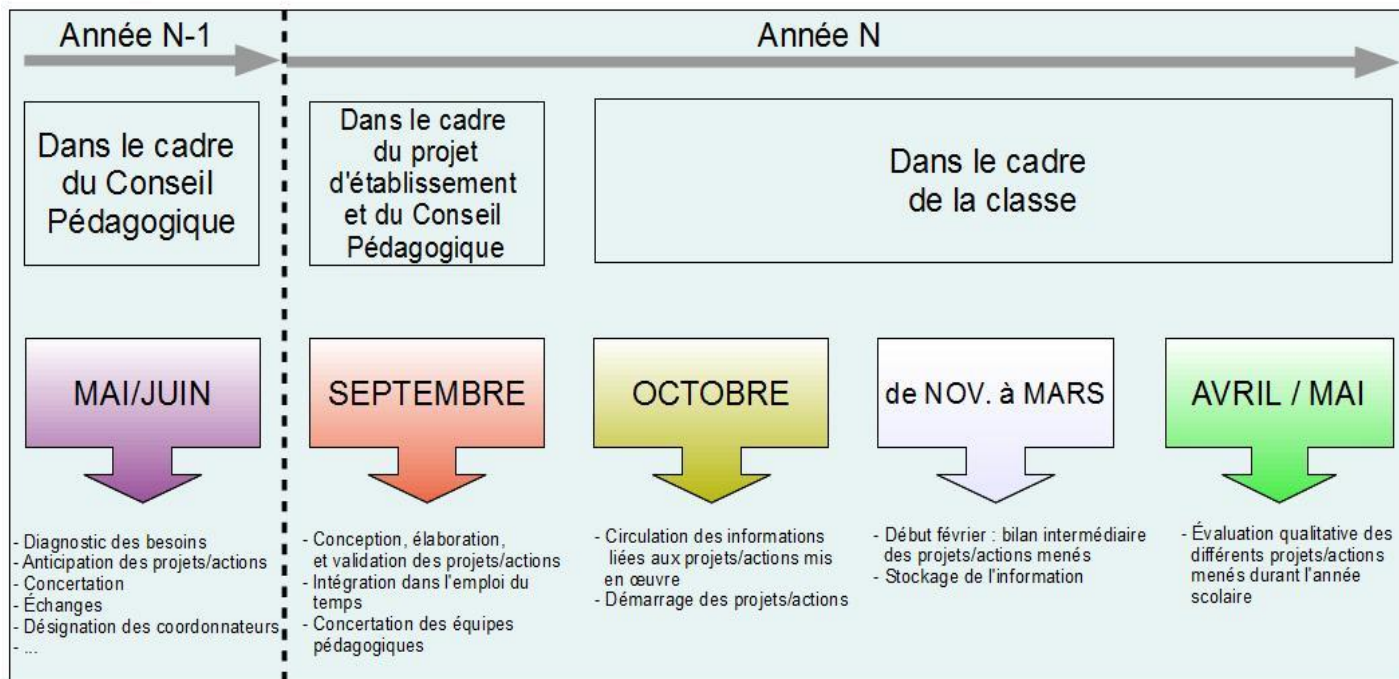
Cependant, identifiés comme un dispositif à part entière de la réforme de la voie professionnelle, les enseignements généraux liés à la spécialité peinent à trouver leur place dans les établissements.

Les différentes pistes de réflexion ci-après peuvent s'inscrire dans une démarche permettant une mise en œuvre en lien avec l'accompagnement personnalisé :

- anticiper la mise en place du dispositif EGLS, l'identification des horaires, les disciplines concernées, le travail en groupes de réflexion, les modalités de concertation,
- déterminer les besoins et les moyens attribués : un affichage dans l'emploi du temps favorise la lisibilité et n'est plus perçu seulement comme une valeur ajoutée des disciplines, tout en conservant comme l'accompagnement personnalisé une « souplesse » dans l'organisation : HSE ou HSA pour des interventions ponctuelles
- les projets et les actions doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire en reliant l'enseignement général et l'enseignement professionnel et en s'appuyant exclusivement sur les contenus des programmes.
- les projets et/ou actions, comme en AP doivent être identifiés par les élèves qui s'investissent dans les activités. L'enseignant ne doit pas se substituer aux élèves qui doivent trouver du sens aux travaux menés et acquérir des compétences selon d'autres modalités pédagogiques.
- les différents projets menés peuvent donner lieu à des présentations dans le cadre de journées portes ouvertes et d'accueil de collégiens.

Un calendrier de la mise en œuvre des EGLS peut être utilement défini selon l'exemple d'organisation ci-après :

**EXEMPLE NON MODÉLISANT D'UNE MISE EN OEUVRE STRUCTURÉE DES EGLS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE**



Michel PIANA – Frédérique COLLY – Frédéric GUIRAL – Stéphane GOY – Daniel THOMAS - Pierre POTTEZ – Bernadette VINNAC